

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 novembre 2024
17 h 30**

**Séance tenue le mercredi 20 novembre 2024 – 17 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci (**par téléconférence**), M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Ryan Brownstein (**par téléconférence**), M. Benoît Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Nancy Kokinasidis, représentante de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi (**par téléconférence**), M. François Limoges, M. Peter Malouf (**par téléconférence**), M. Alex Norris, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith (**par téléconférence**), Mme Anne St-Laurent (**par téléconférence**), M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle et M. Jocelyn Pauzé

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 32, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Construction d'un poste de ventilation rue Bellechasse par la Société de transport de Montréal (STM) : pourquoi allouer une telle somme alors qu'il y a un déficit à la STM de même qu'un déficit d'entretien autant à la STM qu'à la Ville? / Est-ce possible d'avoir un budget détaillé pour ce projet?
<u>Question de :</u> M. Tristan Desjardins-Drouin	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	
2	Pourquoi avoir refusé l'option du terrain du garage STM Bellechasse (36 000 mètres carrés) pour la construction du poste de ventilation Bellechasse de la STM? / Aimerais que l'on considère un autre site que celui choisi actuellement pour le poste de ventilation Bellechasse
<u>Question de :</u> M. Michael Ditor	
<u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	

3	Construction d'un poste de ventilation rue Bellechasse : sur quelle base la STM peut exproprier les personnes logeant au 530-532 rue Bellechasse? / Quelle est l'analyse qui a été faite par la STM pour évaluer les autres sites dans ce dossier
Question de : M. Tri Vi Ly	
Réponse de : Mme Émilie Thuillier	

À 17 h 44, la présidente d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Fluoridation of drinking water is a well known benefit for teeth health and leads to a reduction of caries. This is a health care aspect like our annual immunization against influenza and more recently against Covid. The city of Montreal most likely does not deny these annual reoccurring immunization requests of the population. The city should consider this as "immunization" with fluoride of the population against caries. The city should make this a democratic process, as the water treatment plant in Pointe Claire on the West Island serves independent West Island cities as Dorval, Pointe Claire, Beaconsfield and Baie d'Urfe. Why does the city impose its will on the population of other independent cities?
Question de : Ragnar Radtke	
Réponse de : Mme Maja Vodanovic	

2	Comment la Ville de Montréal prévoit-elle de traiter les problèmes de santé potentiels, en particulier chez les enfants et les citoyens vulnérables, à la suite de la décision de cesser l'ajout de fluorure dans l'approvisionnement en eau ?
Question de : Cheryl-Anne Simoneau	
Réponse de : Mme Maja Vodanovic	

3	Bonjour, qu'elle sont les dispositions en place pour empêcher la ville de Montréal de devenir une pseudo dictature envers les villes liés vue qu'elle possède 50%+1 des votes. Que sont les recours en place pour empêcher la ville de Montréal de décider du jour au lendemain de réduire les taxes de la Ville de Montréal à 0 % et d'augmenter les taxes des villes liée à 1000 % vu qu'elle pourrait dire que l'agglomération a voté pour ce changement? Quelle mesure l'agglomération pocede pour empêcher la Ville de Montréal de couper l'eau, le sim, le spvm, la stm et toute autre compétences d'agglomération au villes liée par le simple vote que l'agglomération à décidé de cela quand seulement la ville de Montréal as droit de vote réel?
Question de : Benoît Gagnon	
Réponse de : M. François Limoges	

4	Without Prejudice, Significant taxpayer money funds our government, elections, salaries of elected officials, and more. Political donations and revenue raised by candidates and political parties in Montreal cannot be ignored. We ask: 1. How much taxpayer money is spent annually on "playing politics" at Montréal agglomeration council meetings? 2. How much is spent annually on VIP parties for our elected officials and friends? 3. How much is spent annually on unelected bureaucrats at City Hall who engage in politics alongside elected officials? Far too much taxpayer money flows into Montreal politics. What measures will be implemented to reduce political spending through the Agglomeration Council over the next decade? We look forward to more discussions on this important topic. Respectfully, DÉMOCRATIQUE.CA INC. www.defundpolitics.ca
Question de : Joseph Pugliese	
Non répondue	

5	Cdpqi has announced the REM will open in Fall 2025 and residents of Senneville, SADB, Baie-d'urfe, Beaconsfield, Kirkland, Pointe-Claire, DDO, Dorval, Dorval island & TMR-VMR as well as resident of the Burrough of Pierrefonds-Roxburo, the Burrough of Saint-Laurent, the Burrough of Sainte-Geneviève-Ile-bizzard and other Burroughs are still left in the dark about the whole bus re-network as well of the impossibility to open the Poirier & Boie-franc metro stations that the city of Montreal deemed Critical to have done for the opening of the REM, when are we finally going to know how our lives are going to be changed due to the bus renetwork and when are we finally getting an orange line extension. The total lack of transparency from both the STM and the city of Montreal is not appreciated
Question de : Philippe Paré Réponse de : Mme Émilie Thuillier	
6	Pourquoi ce conseil existe si la ville de Montréal possède 50%+1 des votes, tout as déjà été forcé aux conseil de la ville de Montréal? Pourquoi donner à DDO un deuxième représentant si cela n'affecte en rien ce conseil car encore une fois la ville de Montréal as 50%+1 des votes. Chaque fois que quelque chose que Montréal fait qui va à l'encontre de l'entièreté des autres villes liés le vote automatiquement passe pour l'unique raison que la Ville de Montréal as décidée que le vote allait passer. Pourquoi invités toutes les maires des villes liés si leur votes ne vaux rien? Fois après fois, la Ville de Montréal déçoit l'entièreté de l'agglomération pour la simple raison que ce conseil existe. Quand ce conseil n'a que pour but de forcer la vision unique de la Ville de Montréal et d'aucune des villes liés, pourquoi la garder? Pourrait-on simplement convertir ce conseil en une lettre envoyée au maire de villes liés les indiquant que Montréal a forcer les décisions suivantes?
Question de : Jessica Kirkland Réponse de : M. François Limoges	
7	Dans les 12 derniers mois, nous avons entendu/lu à plusieurs reprises des déclarations à la limite haineuses de M. Jeremy Lévi, notamment sur Twitter. Dans une de ses sorties publiques, il affirme soutenir israel même si elle tue 100 000 enfants Palestiniens... Le Conseil d'agglomération compte-t-il remettre à l'ordre ce maire ? https://x.com/Toronto4P/status/1858170154800074877
Question de : Samia Hajj Non répondue	

N’ayant plus d’autres questions, la présidente d’assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 56. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l’avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d’agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 56, la présidente d’assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

M. Georges Bourelle pose une première question, mais la présidente d’assemblée lui rappelle que les questions des membres du conseil aujourd’hui doivent porter uniquement sur le dépôt du budget de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du PDI lors de cette présente séance extraordinaire. Toute autre question peut être soumise lors de l’assemblée régulière du conseil d’agglomération qui aura lieu le lendemain.

Puis, Mme Nancy Blanchet lui cède la parole pour une question portant sur le budget.

Question de : M. Georges Bourelle	Est-ce que l’élimination du fluor dans les villes liées est incluse au budget présenté aujourd’hui?
Réponse de : Mme Maja Vodanovic M. Luc Rabouin	

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 18 h et remercie la personne élue pour sa question.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0607

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, indique qu'une pièce est ajoutée au dossier 1243074018, inscrit au point 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 18 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0608

Dépôt du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1243074008

CG24 0609

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1243074004

CG24 0610

Dépôt du budget 2025 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget 2025 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1243074006

CG24 0611

Dépôt du programme d'immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1243074005

CG24 0612

Dépôt du budget 2025 du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget 2025 du Conseil des arts de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1240310005

À 18 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0613

Dépôt du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1791;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1240310006

CG24 0614

Dépôt du budget 2025 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget 2025 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1240310007

CG24 0615

Dépôt du budget 2025 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer le budget 2025 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1240310008

CG24 0616

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2025 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2025 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :
- | | |
|--|---------------|
| Conseil des arts | 21 936 700 \$ |
| Société du parc Jean-Drapeau | 16 723 700 \$ |
| Office municipal d'habitation de Montréal | 550 000 \$ |
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | 12 000 \$ |
| Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal | 11 807 100 \$ |
- 2- de verser une somme maximale de 762 819 100 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1243074024

CG24 0617

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2025)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2025)

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1243074019

À 18 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0618

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Comme mentionné à l'adoption de l'ordre du jour, au point 3.01, une pièce est ajoutée à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1243074018

CG24 0619**Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2025)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2025 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2025 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2025 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2023.

3. les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2025.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2025

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2023	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	81,93703 %	82,91566 %
Villes reconstituées	18,06297 %	17,08434 %
Baie-D'Urfé	0,57744 %	0,58434 %
Beaconsfield	0,98503 %	0,99680 %
Côte-Saint-Luc	1,18027 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,82234 %	1,84411 %
Dorval	2,82935 %	2,86314 %
Hampstead	0,46940 %	0,47501 %
Kirkland	1,26212 %	1,27719 %
L'Île-Dorval	0,00316 %	0,00319 %
Montréal-Est	0,78272 %	0,79207 %
Montréal-Ouest	0,25128 %	0,25428 %
Mont-Royal	2,29180 %	2,31917 %
Pointe-Claire	2,83684 %	2,87072 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35020 %	0,35438 %
Senneville	0,14262 %	0,14432 %
Westmount	2,27841 %	2,30562 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

30.12 1243074015

CG24 0620

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2024 par sa résolution CE24 1815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la mise à jour du document intitulé « Politique d'équilibre budgétaire ».

Adopté à l'unanimité.

30.13 1243074022

CG24 0621

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisation 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.14

CG24 0622

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1243074012

CG24 0623

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1243074013

CG24 0624

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1243074016

CG24 0625

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1243074021

CG24 0626

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires (RCG 07-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1243074025

CG24 0627

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1245929002

À 18 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du 21 novembre 2024, à 16 h.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE